

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 18 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents : M. LEROY Yvan, Mme Maud BÉZIAN, M. PERNIN David, M. BRANLE Olivier, M. CAVÉ Jean-Marie, Mme DECHELLE Diane, Mme DESCARREGA Hélène, M. GIUSTI Christophe,

Pouvoirs : Mme POULAIN a donné pouvoir à Mme Delphine VATTÉ.

Absentes excusées : Mme FOSSE Christine, Madame Delphine VATTÉ.

Monsieur Olivier BRANLE a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

DÉSIGNATION DES CINQ MEMBRES COMPOSANT LA COMMISSION DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la nouvelle réglementation, il est nécessaire de créer une commission de révision de la liste électorale comprenant 5 membres.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de désigner les 5 membres qui sont les suivants :

- Monsieur BRANLE Olivier
- Monsieur CAVÉ Jean-Marie
- Madame DECHELLE Diane
- Madame DESCARREGA Hélène
- Monsieur GIUSTI Christophe

TRAVAUX SALLE DES MARIAGES REMPLACEMENT D'UN PRESTATAIRE QUI A DÉNONCÉ LE MARCHÉ

Monsieur le Maire expose suite au désistement de l'entreprise « Les Plaquistes de l'Andelle » (mail du 06 octobre à 11h13) concernant les travaux de rénovation de la Salle des Mariages, nous allons relancer les appels d'offres.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide de relancer les appels d'offres.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BORNES À INCENDIE APRÈS VÉRIFICATION

Monsieur le Maire expose que les communes ont obligation de contrôler et d'entretenir les poteaux incendie, les bouches d'incendie et les différents points d'eau naturels et artificiels.

L'entreprise VÉOLIA est intervenue afin de contrôler les 9 bornes incendies sur la Commune.

Il s'avère que les travaux d'entretien sont nécessaires (capots cassés, bouchons manquants).

Un devis nous a été présenté pour la réparation.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la Société VÉOLIA pour un montant total de 1319.28€ H.T. soit 1 583.14€ T.T.C.

MODIFICATION DES STATUTS SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VÉXIN NORMAND

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2017-6 du 17 janvier 2017, portant modification des statuts du SIEVN.

Vu les articles L.5211-19 et L.5211-20 du CGCT précisant que le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification au maire de la collectivité de la délibération du SIEVN pour se prononcer sur le changement des statuts.

Considérant l'intégration des communes au sein de SNA 27 qui a la compétence « eau potable » et le retrait partiel des hameaux de la ville des Andelys.

Vu la délibération du SIEVN du 30 septembre 2019, portant modification des statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver la modification statutaire du SIEVN.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VÉXIN NORMAND

Monsieur le Maire nous présente le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Vexin Normand.

Le Conseil Municipal en prend acte.

ACHAT TRACTEUR TONDEUSE

Monsieur le maire expose que le Conseil devait se prononcer sur l'acquisition d'une tondeuse si l'assureur de la commune s'engageait à assurer le matériel.

Compte tenu de l'accord de ce dernier, un devis a été présenté par la Société JARDINS LOISIRS avec reprise de l'ancien matériel en mauvais état.

Le devis du tracteur avec remorque s'élève à 6 081.67€ H.T. soit 7 298.00€ TTC avec reprise de l'ancien tracteur ISEKI pour un montant 1 800€ T.T.C. soit un solde à régler par la commune de 5 498.00€ T.T.C.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la Société JARDIN LOISIRS pour un montant total de 4 581.67€ H.T. soit 5 498.00€ T.T.C. avec la reprise de l'ancien matériel.

TRAVAUX RUE SAINT MARTIN TROTTOIR ET ACCÈS CIMETIÈRE

Monsieur le Maire rappelle les différents échanges au sujet de la réfection des trottoirs devant la Mairie.

Un devis de la Société EUROVIA comprenant deux postes : la réfection des trottoirs face à la mairie pour un montant de 2 819.20€ H.T. soit 3 383.04€ T.T.C et la réfection de l'accès au cimetière avec route et parking enrobé.

Le Conseil, à l'unanimité, valide le devis de la Société EUROVIA pour la réfection des trottoirs pour un montant de 2 819.20€ H.T. soit 3 383.04€ T.T.C.

Pour la partie de l'accès au cimetière, le conseil souhaite l'étude d'un nouveau devis avec parking « écologique » structures en béton et herbes.

CHOIX DES CANDÉLABRES RUE DES BOIS

Monsieur le Maire expose que lors des travaux d'effacement de réseaux de la rue du Bois, il y aura également changement des candélabres Le Conseil, à l'unanimité, vote pour les mêmes candélabres que ceux qui équipent la Rue Saint Martin.

AUTORISATION DÉPÔT DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT DES HUISSERIES DU GROUPE SCOLAIRE

Compte-tenu des travaux envisagés, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il doit être autorisé à faire une demande de subvention au titre de la DETR et au Conseil Départemental pour le remplacement des huisseries du groupe scolaire.

Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à faire ces demandes auprès des services concernés et à signer tout document correspondant.

ESCRIME

Durant la période scolaire, les enfants de la Commune participent à l'activité escrime. (Initiation escrime école primaire).

Monsieur le Maire propose de reconduire cette activité pour l'année 2019/2020.

Suivant le devis de Monsieur FILIPETTO, le coût pour 32 séances est de 2 144.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

FACEBOOK - COMMUNES

Monsieur le Maire expose l'ouverture d'une page FACEBOOK afin de communiquer les animations, les informations importantes et nécessaires sur la commune et ses alentours.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise l'ouverture d'une page sur le site FACEBOOK au nom de la Commune avec l'accès aux commentaires bloqués.

ACHAT ILLUMINATIONS DE NOËL

Monsieur le Maire expose que compte tenu de la mise en place des nouveaux réverbères dans la rue Saint Martin, il s'avère nécessaire d'acquérir de nouveaux décors pour Noël.

Monsieur le Maire présente un devis de la Société DECOLUM comprenant une douzaine de décors pour un montant de 2 996.18€ H.T. soit 3 595.42 T.T.C.

Après avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

La séance est levée à 22h30.